



Esserts-Blay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE**

**D'ESSERTS - BLAY**

**( SAVOIE )**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le deux septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Raphaël THEVENON, maire.

**Présents** : M. Jean-Paul BOCHET adjoint, Mme Sylviane TRAVERSIER adjointe, Mme Marguerite RUFFIER, adjointe, M. Bernard PÉRONNIER adjoint, M. Pierre MEINDER, Mme Denise GAUDICHON, M. Maurice MERCIER, Mme Marie-Ange RODRIGO, Mme Marie-Christine FECHOZ, M. David TARTARAT-BARDET, M. Philippe SAGANEITI, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents** : M. David LASSIAZ, excusé, M. Christophe COMBREAS, excusé, , M. Christophe MERCIER, conseillers municipaux

**Secrétaire** : M. Bernard PÉRONNIER

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>12</b>
<b>Nombre de membres absents excusés</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de membres absents non excusés</b>	<b>1</b>
<b>Pouvoirs de vote</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de membres votants</b>	<b>12</b>
<b>Date de la convocation</b>	<b>26 août 2024</b>
<b>Date d'affichage de la convocation</b>	<b>Mairie : 26 août 2024</b>
	<b>site internet : 27 août 2024</b>

Les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour ont été prises à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DÉLIBÉRATION 2024-032 - Décision modificative n°2 du budget principal 2024 – affectation de crédits au chapitre 65 « autres charges de gestion courante »** : 43 000 € car par erreur matérielle, aucun montant n'a été affecté sur les comptes 65311 « indemnités de fonction (élus) », 65313 « cotisations de retraite (élus) », 65314 « cotisations de sécurité sociale – part patronale (élus) », 65315 « formation (DIF élus) ».

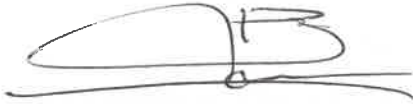
**DÉLIBÉRATION 2024-033 – Convention de mise à disposition d'un drapeau tricolore et ses accessoires avec l'association locale des Anciens Combattants**

**DÉLIBÉRATION 2024-034 – Demande de l'aide scolyte attribuée par le département**

Cette année le département met en place une aide scolyte à raison de 750 € par hectare touché.

Cette aide a pour but de compenser la perte financière due à la dépréciation du bois vendu.  
L'ONF a détecté pour l'instant 4 ha touchés par le problème (soit 3000 € de subvention).

Le secrétaire de séance,  
Bernard PÉRONNIER



Le maire,  
Raphaël THEVENON



Affiché à la mairie le 3 septembre 2024

Publié sur le site internet de la commune [www.esserts-blay.fr](http://www.esserts-blay.fr), le 3 septembre 2024